

## CONSEIL MUNICIPAL juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 10

Nombre de procuration : 2

**Absent(s): 1**

**Présents : GRANON Jonathan, ORAND Jean-Luc, ORAND Marie-Claude, GERY Mayeul, MAZALAIGUE Joël, VERNAY Thomas, TARPIN Nicole, LEPINAY Pascal,**

**Absents ayant donné procuration: BINET Jean-Baptiste ayant donné procuration à ORAND Jean-Luc, QUOILIN Manon à GERY Mayeul.**

**Absents :  
GONTRAN  
Sandra**

Secrétaire de séance : **GRANON Jonathan**

**Signature des registres des délibérations des conseils municipaux du 23 mars 2021 et du 28 mai 2021**

### **1 RECRUTEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL**

RECRUTEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL EN CDD DE DROIT PUBLIC - 6 HEURES HEBDOMADAIRES  
CHAUFFEURS DE BUS SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de recrutement d'une ou deux personnes pour assurer le transport de bus scolaire, suite à la fin de contrat des chauffeurs actuels et non renouvelé à leur demande. Un appel à candidature est sur le site de la mairie.

La date d'embauche est fixée au 02 septembre 2021, période d'emploi fixée pour une durée d'un an, en contrat à durée déterminée de droit public, pour un nombre hebdomadaire de 6 heures. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 393 indice majoré 358 et correspondra à 6/35ème de la rémunération mensuelle d'un agent à temps complets sur 12 mois, augmenté du supplément familial.

La Commune remboursera l'examen médical de transport de bus scolaire de chaque agent,

Le Maire est autorisé à exécuter les contrats d'embauche. Il est chargé du suivi des recrutements et de ses mises en œuvre.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

10 pour

0 contre

### **2 Subvention AVAD**

L'Association Vivre à Domicile (AVAD) sollicite auprès du Conseil Municipal une subvention afin de financer son activité. L'AVAD est intervenue 619 heures auprès des habitants (es) de Glandage durant l'année 2020.

Le Conseil Municipal remercie l'AVAD pour son action dans notre commune et décide de lui attribuer une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

10 pour

0 contre

## CONSEIL MUNICIPAL juillet 2021

### 3 Convention Transports Scolaires avec la Région AURA

Madame le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention, entre la région Auvergne Rhône Alpes et la mairie de Glandage, relative à l'organisation déléguée du service de transports scolaires, active du 1 septembre 2021 au 31 août 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré autorise Madame le maire à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits

10 pour

0 contre

### 4 Modification de la délibération n° du 28 mai 2021

Madame le maire fait état au Conseil Municipal de la nécessité d'annuler le point 2 :

2/Travaux d'entretien de piste, localisation 80.u : 1430 .00€ H.T affecté à l'entreprise Guillot

Et de le remplacer par la délibération suivante :

2/Travaux d'entretien de piste, localisation 80.u : 1430 .00€ H.T affecté à l'ONF.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

10 pour

0 contre

### 5 Installation d'un cabinet de sage-femme à Chatillon en diois

Madame le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 7 mai 2021.

Le Conseil Municipal donne son accord et soutien l'installation d'un cabinet de sage-femme à Chatillon en diois. Ce cabinet permettra la proximité géographique, les visites à domicile et facilitera l'accès aux soins pour toutes les femmes.

Le Conseil Municipal décide d'apporter une subvention de 590 € pour aider à la réalisation du cabinet de sage-femme. ( Montant calculé par répartition entre les communes aux nombres d'habitants avec une participation à 100 %)

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

10 pour

0 contre

### 6 Marché de maîtrise d'œuvre de la desserte forestière, quartier des Combes

Madame le maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée par la commune de Glandage en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la desserte forestière du quartier des Combes.

Le projet consiste en la création d'une route et piste forestière pour accéder à la parcelle forestière 43.

Une consultation a été lancée sur le site « la forêt bouge » le 12 avril 2019.

L'Office National des Forêts a répondu à cette offre le vendredi 14 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts pour la somme de 4000 € (ht)

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

10 pour

0 contre

### 7 Mise en place de PayFiP

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

## CONSEIL MUNICIPAL juillet 2021

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc.

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFiP à compter du 01 Mai 2022 et d'autoriser Madame le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ou PayFiP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFiP et ce à compter du 01 Mai 2022.
- autorise Madame le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires) seront prévus au Budget Principal et aux Budgets Annexes concernés.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

10 pour  
0 contre

## 8 Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement sur la commune

Le Conseil Municipal : de Glandage

VU

- le Code Général des Collectivités territoriales,
- le Code de la commande Publique et ses articles L2422-5 à 2422-11 relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage,
- la délibération N°4 du Conseil Municipal du 29 octobre 2020 approuvant le schéma directeur d'assainissement collectif et non collectif de la commune et son programme de travaux,

CONSIDERANT d'une part,

- l'absence de réseau d'assainissement collectif au hameau des Combes et les dysfonctionnements sur l'assainissement non collectif existant,
- l'absence de compteurs individuels d'eau potable ne permettant pas à la collectivité maître d'ouvrage de modifier son mode de facturation et de respecter la réglementation en matière de tarification de l'eau potable,
- les conclusions du schéma directeur concernant la réhabilitation/sécurisation des captages de Borne et de Grimone,

CONSIDERANT d'autre part,

## CONSEIL MUNICIPAL juillet 2021

- la sollicitation faite auprès du service Gestion de l'Eau – Pôle d'Ingénierie Eau et Assainissement (PIEA) – du département de la Drôme pour assister la commune dans la réalisation du programme ainsi défini au titre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- la proposition financière du département de la Drôme, pour la réalisation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage dédié à la réalisation des travaux décrits ci-dessus, pour un montant de 21 456,00 € HT,

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'approuver la proposition financière de 21 456,00 € HT du Département de la Drôme pour un mandat de maîtrise d'ouvrage visant à réaliser les travaux d'eau potable pour la pose de compteurs individuels, pour la sécurisation des captages de Borne et de Grimone et pour l'assainissement collectif sur le hameau des Combes,
- AUTORISE la Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DIT que la délibération sera notifiée au Département de la Drôme, Service Gestion de l'Eau, PIEA, afin qu'il engage cette mission de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- DIT que la présente délibération sera affichée selon la réglementation en vigueur

FAIT en la mairie de GLANDAGE,

Les jour, mois et an susdits

10 pour

0 contre

### 9 CCD

Nicole Tarpin est nommée suppléante à la commission locale des charges transférées.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

10 pour

### 10 Questions diverses

**10-1** Remboursement d'une partie de la redevance prélèvement EAU de 1640€ de l'agence de l'eau.

#### 10-2 Hôpital de Die

Le conseil municipal de Glandage, réunit le 12 juillet 2021, mandate son représentant au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Diois, Monsieur Joël Mazalaigue, pour promouvoir et défendre une offre de soins de qualité à l'hôpital de Die identique aux services rendus aux habitants du Diois, qui existaient avant la fermeture de la maternité.

**10-3** INFORMATION :Le 30 mai dernier le département de la Drôme a adopté un nouveau règlement d'aides départementales pour le financement du matériel de déneigement pour les 46 communes du Diois éligibles dont la commune de Glandage. Aide de 60 % (du coût hors-tax) A discuter.

**10-4** Débat sur problème de L'un des chemins des Combes bloqué par chaîne et cadenas.

Les personnes concernées sont priées de débloquent le passage....

## CONSEIL MUNICIPAL juillet 2021